Favoriser la présence de ripisylve en milieux agricoles

DESCRIPTION *DE L'INITIATIVE*

DATE
2011-2015

BUDGET
500 000 €

PARTENAIRES
Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, Conseil départemental de la Creuse, Parc naturel régional de Millevaches en Limousin, EPTB de la Vienne

DOMAINE D'ACTION
Protection, préservation des espaces naturels

SECTEUR D'ACTIVITÉ
Agriculture, sylviculture, élevage

LOCALISATION DE L'INITIATIVE
Ensemble du territoire de la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest (23)

Dans le cadre de Contrats (territoriaux ou de rivières) sur la Vienne Amont, la Creuse médiane et la Gartempe, la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest a mis en œuvre des programmes de restauration des milieux aquatiques pour améliorer la qualité écologique globale de ses cours d'eau et développer des pratiques agricoles plus adaptées. Parmi les opérations menées, elle s'est attachée à favoriser la présence de boisements de berges sur les secteurs agricoles en vue de stabiliser les berges, éviter l'abreuvement direct du bétail dans le cours d'eau (hors des points d'abreuvement aménagés à cet effet) et permettre ainsi à la végétation naturellement diversifiée de s'installer.

Pour ce faire, une trentaine de kilomètres de clôtures de mise en défens ont été installées (clôtures fixes avec fils lisses électrifiés ou barbelés), couplées à l'aménagement d'environ 200 points d'abreuvement. Ceci a été fait dans le but de protéger les berges du piétinement des bovins et favoriser le retour naturel d'une végétation diversifiée tout en conservant un usage agricole essentiel. Dans certains cas, des plantations (aulnes essentiellement) ont été réalisées pour accélérer le retour de la ripisylve sur des secteurs ciblés aux berges fragiles ou artificialisées.

L'animation des contrats permet d'expliquer et de convaincre les exploitants agricoles du bien-fondé de ces actions par des rencontres individuelles et des journées de formation. Sur certains bassins versants, le SAGE de la Vienne indique que les propriétaires doivent maintenir et opérer un entretien sélectif de la ripisylve existante, en laissant une bande de deux mètres le long de certains cours d'eau de plus de deux mètres de large.

Aujourd'hui, la présence de boisements de berges est garante d'un écosystème riche car il constitue un habitat pour de nombreux animaux (oiseaux, insectes, etc.). Il participe aussi au bon équilibre écologique des rivières et à leur capacité à s'auto-épurer.

PILOTE

Communauté de communes Creuse Sud-Ouest (CC CSO)
Route de la Souterraine
23400 MASBARAUD-MERIGNAT
05 55 54 04 95
administration@ccbrv.fr
www.ciate.net
www.cc-bourganeuf-royeredevassiviere.fr

Peggy CHEVILLEY
Responsable du service environnement
05 55 54 04 95
responsable.environnement@ccbrv.fr

RÉSULTATS OBTENUS

Après quelques réticences, la plupart des exploitants agricoles contactés ont accepté le projet et sont aujourd'hui demandeurs d'aménagements complémentaires sur d'autres parcelles.

Nous avons essayé de négocier pour que les exploitants agricoles réalisent eux-mêmes les clôtures en échange de l'aménagement d'un ou plusieurs points d'abreuvement (dans les cas où ils en demandaient plus que ce qui était prévu par exemple). Dans certains cas, cela a bien fonctionné, avec des exploitants qui ont respecté leur engagement. Pour d'autres, cela n'a pas été le cas, malgré plusieurs relances.

Dans le cadre du nouveau Contrat, nous avons décidé de prendre en charge l'ensemble des travaux car nous préférons en faire moins mais nous assurer de leur efficacité optimale immédiate.

Pour autant, la quantité de berges non protégées du piétinement bovin et non pourvues d'un minimum de ripisylve est importante sur notre territoire. Les actions réalisées ne sont donc pas suffisamment significatives.

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Les clôtures ne sont pas toujours bien suivies par les exploitants agricoles ; endommagées (fil coupé, piquet tombé), elles ne jouent plus leur rôle de protection.

L'entretien de la végétation entre la clôture et la rivière est réalisé parfois de façon trop drastique, rendant difficile l'implantation naturelle d'arbres et arbustes.

SOLUTIONS APPORTÉES

En 2018, un inventaire et suivi de l'état des aménagements a été réalisé par le biais d'un stage dans le but d'identifier les aménagements problématiques ou ne fonctionnant pas bien. L'objectif est de reprendre contact avec les exploitants concernés par ces dysfonctionnements pour en comprendre la cause et trouver une solution amiable adaptée à la situation.

PERSPECTIVES ENVISAGÉES

La Communauté de communes s'est engagée dans de nouveaux Contrats territoriaux milieux aquatiques sur la période 2017-2021 pour poursuivre ces opérations et compléter les actions réalisées.

TÉMOIGNAGE

Afin de responsabiliser les exploitants agricoles et limiter les coûts pour l'intercommunalité, il peut leur être proposé de réaliser eux-mêmes les clôtures en échange de l'aménagement d'un ou plusieurs points d'abreuvement.

Pour être efficace, l'usage de clôtures à déport latérales (piquets uniquement sur une berge, munis d'une tige au bout de laquelle est attachée un fil qui protège la berge opposée) doit être limitée aux très petits cours d'eau.
Essayer de négocier un recul suffisant de la clôture par rapport au cours d'eau de façon à laisser la place à la végétation naturelle et expliquer que seul l'entretien de l'emprise de la clôture est nécessaire (cas de la clôture électrifiée tout particulièrement).

CRÉDITS PHOTOS : Communauté de communes Creuse Sud-Ouest
CRÉATION GRAPHIQUE : Joëlle Ducouret